



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 7 août 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Élection à la chambre de métiers et de l'artisanat : consultation des listes des électeurs

En vertu de l'article 13 du décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié par décret n°2016-628 du 18 mai 2016, le préfet informe les électeurs de la chambre de métiers et de l'artisanat que la liste des électeurs issus des quatre activités de l'artisanat : alimentation, bâtiment, fabrication et services a été déposée en préfecture le 2 août 2017.

Ces listes sont consultables en préfecture, dans les locaux de la chambre de métiers et de l'artisanat ou **à compter du mardi 8 août 2017 et jusqu'au jeudi 17 août 2017.**

Elles peuvent également être consultées sur le site internet de la préfecture www.gadeloupe.pref.gouv.fr sous l'onglet « Politiques publiques » à la rubrique « Elections » dans le dossier « Elections 2017 » ou via le lien suivant : <http://bit.ly/2uh9zhY>

Tout électeur intéressé par cette consultation est prié de se rapprocher de l'une des entités de son choix afin de convenir des modalités de consultation mises en place.

S'agissant des éventuelles réclamations relatives à l'établissement de la liste des électeurs, celles-ci doivent être présentées, pendant la période de publicité, **soit du 8 au 17 août 2017**, auprès du président de la chambre de métiers et de l'artisanat, ce dernier disposant de **10 jours pour se prononcer soit jusqu'au 27 août 2017 au plus tard.**

Les électeurs sont informés qu'ils peuvent contester chaque liste d'électeurs **directement** auprès du tribunal d'instance de Basse-Terre **jusqu'au 6 septembre 2017.** Le tribunal a jusqu'au jour du scrutin pour statuer.

La liste des électeurs sera arrêtée au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

S'agissant de la période d'organisation des élections et la durée du mandat, la date de clôture du scrutin est fixée **au jeudi 25 janvier 2018, à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Contact téléphonique préfecture : N° 0690 33 06 66

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@gadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.gadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.gadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32